

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 JUIN 2026**

Présents : Monsieur : **Patrice MACHURET**, Maire,
Mesdames : BARNAUD, BLANC, DAUSSE, GODARD, HOCHET, LAMY, LEBOSSÉ,
LECOUVEY, RAINE.
Messieurs : ADAM, BERTHOUT, BURET, DUTHILLEUL, FAUDOT, LECOUEY, LE
GAL, LE TOURNEUR, MORAND, MORTREUX.

Absents excusés :

Madame ASSELINE	(pouvoir à E. LEBOSSÉ)
Madame FAUVEL	(pouvoir à L. BLANC)
Madame MACHURET	(pouvoir à A.C. LECOUEY)
Madame MAC-VICAR	(pouvoir à S. HOCHET)
Monsieur BARNAUD	(pouvoir à V. BARNAUD)
Monsieur LE MASSON	(pouvoir à B. RAINE)
Monsieur MANEVY	(pouvoir à J.F. LE TOURNEUR)

La séance est ouverte à 18 h 00 par le Maire Patrice MACHURET.

Vanessa BARNAUD est désignée secrétaire de séance.

I - INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrice MACHURET informe le Conseil Municipal que Mounia MAJDOUBI a présenté sa démission le 4 mai dernier. Réglementairement, Benoit BURET étant le suivant sur la liste « Bretteville en commun », devient Conseiller Municipal et est installé dans ses fonctions ce soir.

II – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL QUI SERA CHARGÉ DE PROCEDER A L'ÉLECTION DES SENATEURS.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 20 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du Code Électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame LEBOSSÉ Evelyne et Monsieur MORAND Dominique ; Monsieur LE GAL Thibaut et Madame LECOUCVEY Anne-Charlotte.

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du Code Électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées.

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	27
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	27
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	26

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Bretteville demain	22	13	5
Bretteville en commun	4	2	0

Le Maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus. Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu en tant que délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus.

A. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Suite à la démission de Mounia MAJDOUBI, il est nécessaire de revoir les membres des commissions municipales ; ainsi 2 commissions sont modifiées (Vie associative, politique sportive, bâtiments publics et Urbanisme) :

• **Commission environnement – mobilité – affaires funéraires :**

Barbara RAINE, Maire-Adjoint, Président rapporteur

Membres titulaires : Pascal ADAM, Marie ASSELINE, Evelyne LEBOSSÉ, Jean-François LE TOURNEUR, Maël FAUDOT (*majorité municipale*), Aurélie GODARD (*minorité municipale*).

• **Commission vie associative – politique sportive – bâtiments publics :**

Patrice MORTREUX, Maire-Adjoint, Président Rapporteur

Membres titulaires : Jean-François LE TOURNEUR, Arnaud DUTHILLEUL, Maël FAUDOT, Julie MAC-VICAR (*majorité municipale*), Benoît BURET (*minorité municipale*).

• **Commission culture – affaires générales :**

Sophie HOCHET, Maire-Adjoint, Président Rapporteur

Membres titulaires : Yves BARNAUD, François BERTHOUT, Christèle FAUVEL, Anne-Charlotte LECOUEY (*majorité municipale*), Dominique MORAND (*minorité municipale*).

• **Commission enfance - jeunesse – éducation – handicap :**

Pascal ADAM, Maire-Adjoint, Président rapporteur

Membres titulaires : Anne-Charlotte LECOUEY, Marie ASSELINE, François BERTHOUT, Matthieu LECOUEY (*majorité municipale*), Anne-Cécile LAMY (*minorité municipale*).

• **Commission des finances – commande publique :**

Vanessa BARNAUD, Maire-Adjoint, Président Rapporteur

Membres titulaires : Patrice MACHURET Maire, Barbara RAINE, Sophie HOCHET, Sophie DAUSSE, Pascal ADAM, Patrice MORTREUX, Grégory LE MASSON, (*majorité municipale*), Anne-Cécile LAMY et Thibaut LE GAL (*minorité municipale*).

• **Commission urbanisme :**

Grégory LE MASSON, Maire-Adjoint, Président Rapporteur

Membres titulaires : Vanessa BARNAUD, Patrice MORTREUX, Laurent MANEVY (*majorité municipale*), Dominique MORAND (*minorité municipale*).

• **Commission affaires économiques – emploi – vie sociale :**

Sophie DAUSSE, Maire-Adjoint, Président rapporteur

Membres titulaires : Maël FAUDOT, Yves BARNAUD, Laurence BLANC, Matthieu LECOUEY, Evelyne LEBOSSÉ, (*majorité municipale*), Thibaut LE GAL (*minorité municipale*).

• **Commission travaux – voirie – accessibilité – sécurité routière :**

Patrice MACHURET, Maire, Président rapporteur

Membres titulaires : Laurent MANEVY, Arnaud DUTHILLEUL, Gaëlle MACHURET, Patrice MORTREUX (*majorité municipale*), Aurélie GODARD (*minorité municipale*).

Patrice MACHURET précise à Aurélie GODARD qu'il accepte qu'en cas d'absence d'un membre d'une commission, un élu le remplace exceptionnellement (*comme membre invité*) à la commission concernée.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.